

**ROYAUME DU MAROC**  
**SOCIÉTÉ NATIONALE DES TRANSPORTS**  
**ET DE LA LOGISTIQUE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

**N° 02/DAGP/2018**

**(Séance d'ouverture publique)**

Le 10 Avril 2018 à 10h00, il sera procédé au Siège de la Société Nationale des Transports et de la Logistique (SNTL), Sis Avenue Al Fadila, Quartier Industriel C-Y-M, B.P 114 à Rabat, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de notes books pour l'ensemble des collaborateurs du groupe et aux clients partenaires de la SNTL.

Le dossier d'appel d'offres est à retirer auprès du service Achats à la SNTL à l'adresse précitée il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et du site WEB de la SNTL : [www.sntlgroup.ma](http://www.sntlgroup.ma)

Le cautionnement provisoire sur première demande est fixé à : 2000,00 DHS (Deux mille dirhams).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 180 000,00 DHS TTC (Cent quatre-vingt mille Dirhams) TTC.

Le contenu, la prestation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de la SNTL.

**Conformément à l'article 34 les échantillons doivent être déposés au service achats (bureau 315) de la Division Achats et Gestion du Patrimoine, au plus tard à 14h00 le jour ouvrable précédant la date fixée pour la séance d'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception.**

Les concurrents peuvent soit :

\* Déposer, contre récépissé leurs plis au service Achats de la SNTL (Bureau 315), sis avenue Al Fadila, Quartier Industriel C-Y-M, B.P 114 à Rabat.

\* Les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus visée.

\* Les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

**Il est à noter que ce marché est réservé exclusivement à la Petite et Moyenne Entreprise Nationale.**